

ADRESSES UTILES

1. Informations générales

- ✓ Points relais conseil : <https://oref.grandest.fr>

2. Livret de recevabilité de la demande (livret 1)

Le livret 1 est à demander à l'ASP (Agence de services et de paiement), au 0810 017 710 (numéro azur/tarifification au prix d'un appel local)

Site de l'ASP : <https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/>

3. Questions de prise en charge

Selon votre situation, vous pouvez notamment vous renseigner auprès de :

- ✓ **OPCO Santé - UNIFAF**

Espace européen de l'entreprise
19, avenue de l'Europe
67300 SCHILTIGHEIM
Tél : 03 90 22 22 30
grand-est@opco-santé.fr

- ✓ **OPCO Cohésion Sociale - UNIFORMATION**

5, rue René Char
21000 DIJON
Tél : 0820 205 206

FINANCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

Les actions d'accompagnement VAE peuvent être éligibles au titre du Compte Formation.



Nous pouvons vous guider dans vos démarches, si besoin est.

Coût de l'accompagnement

- ✓ Dispositif de Droit commun (24h maximum) :

ASS	1800 Euros
-----	------------

Vous avez besoin d'être conseillé ou informé, n'hésitez pas à nous contacter :

- ✓ Graziella PHEULPIN, assistante de formation
g.pheulpin@praxis.alsace
tél : 03 89 33 57 99
- ✓ Isabelle DENNIELOU, responsable pédagogique
i.dennielou@praxis.alsace
tél : 03 89 33 57 90



**ÉCOLE
SUPÉRIEURE
DE PRAXIS
SOCIALE**

Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (DEASS)

par la

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Ecole supérieure de Praxis Sociale

Site Schlumberger
4 rue Schlumberger
68200 MULHOUSE
03 89 33 20 00

www.praxis.alsace

TEXTES DE REFERENCE

- ✓ Décret n°2004-533 du 11 juin 2004
- ✓ Arrêté du 29 juin 2004
- ✓ Circulaire n° DGAS/4A/2005/249 du 27 mai 2005

Le référentiel professionnel

1. Définition du métier

« L'assistant de service social exerce de façon qualifiée, dans le cadre d'un mandat et de missions spécifiques à chaque emploi, une profession d'aide définie et réglementée dans une diversité d'institutions, de lieux et de champs d'intervention (...) Dans une démarche éthique et déontologique, il contribue à créer les conditions pour que les personnes, les familles et les groupes avec lesquels il travaille aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie. (... »

2. Le référentiel d'activités : 6 Fonctions

- F1 Accueil/Evaluation/Information/Orientation
- F2 Accompagnement social
- F3 Médiation
- F4 Veille sociale/Expertise/Formation
- F5 Conduite de projets/Travail avec les groupes
- F6 Travail en réseau

3. Le référentiel de compétences :

4 domaines de compétences

- DC1 Intervention professionnelle en service social
- DC2 Expertise sociale
- DC3 Communication professionnelle en travail social
- DC4 Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles

La validation des quatre DC permet l'obtention du DEASS.

CONDITIONS REQUISES POUR ACCEDER A LA VAE POUR LE DEASS

- ✓ Justifier d'une activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport direct avec le diplôme, d'une durée d'au moins 1 an
- ✓ la période d'activité la plus récente doit avoir été exercée dans les dix ans précédant la demande
- ✓ avoir exercé soit au moins deux activités de la Fonction 2, *Accompagnement social*, soit au moins deux activités de la Fonction 5, *Conduite de projet/travail avec les groupes*

Dispenses

Les candidats titulaires des diplômes suivants : DEES, DECESF, DEEJE, DEETS, DEFA, DEJEPS, bénéficient de la validation automatique des DC3 et DC4.

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A LA VAE

L'accompagnement a pour but d'aider le candidat à la VAE, en vue de la constitution du dossier de présentation des acquis de l'expérience (Livret 2)

- ✓ à s'approprier le référentiel professionnel
- ✓ à comprendre la démarche VAE et ses contraintes d'écriture
- ✓ à décrire et analyser son expérience et à se préparer à l'entretien avec le jury VAE.

Notre école et différents sites sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. En ce qui concerne les autres types de handicap, nous sommes à l'écoute de votre projet et besoins. N'hésitez pas à nous contacter.

Déroulement

L'accompagnement alterne des phases collectives et individuelles sur un calendrier de 12 à 15 mois, se référant aux dates de la session annuelle du certificateur :

- ✓ dépôt du L2 en août, entretien en novembre

Trois modes d'accompagnement coexistent :

- ✓ **le dispositif dit de droit commun (DC)** d'une durée de 24 heures.
Coût : 1800 Euros TCC
- ✓ **le dispositif de soutien de la branche (DSB)** d'une durée maximum de 139 heures (accompagnement méthodologique, mises en situation professionnelle et séquences formatives)
Coût : nous consulter
- ✓ **l'accompagnement personnalisé** : nous consulter

L'accompagnement à la VAE soutient le candidat dans son projet d'accès à une qualification. Elle peut venir aussi, plus indirectement, stimuler un projet postérieur de formation (professionnelle ou universitaire) et/ou